Paris : déclaré irresponsable après le meurtre de Sarah Halimi, Kobili Traoré placé en garde à vue pour vol à main armée et séquestration (MàJ)

27/02/2026 à 13h46



27/02/26

> *Commission d'enquête sur le meurtre de Sarah Halimi en décémbre 2021 :*
> *– Traoré ne prenait pas de traitement à l'hôpital psy.*
> *– Il ne serait pas malade et serait un simulateur.*
> *– Il continuait à fumer du cannabis*
> *– Il aurait dealé à l'hôpital*[*https://t.co/enmf1LuV5X*](https://t.co/enmf1LuV5X)[*pic.twitter.com/dYP1nGbSYp*](pic.twitter.com/dYP1nGbSYp)
>
> *– Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche)* [*February 27, 2026*]

26/2/26

Kobili Traoré, déclaré pénalement irresponsable après le meurtre de Sarah Halimi en avril 2017, a été placé en garde à vue pour des faits de vol à main armée et séquestration. Interné dans un hôpital psychiatrique du Val-de-Marne, il bénéficiait de permissions de sortie. Selon les informations de TF1-LCI, il devait être déféré ce jeudi soir au tribunal judiciaire de Paris avec trois complices présumés.

Les faits remontent au 27 janvier dernier. Un homme né en 1985 reçoit à son domicile du 16e arrondissement de Paris un jeune homme présenté par une connaissance. Peu après son arrivée, l'invité ouvre la porte à deux individus aux visages dissimulés. Le résident est aspergé de gaz lacrymogène, frappé, puis contraint d'assister à la fouille méthodique de son appartement. Brûlé à l'aide d'une cigarette, attaché sur une chaise et bâillonné, il est séquestré tandis que les malfaiteurs s'emparent de montres de luxe, bracelets, Napoléons, pièces d'or, cartes bancaires, maroquinerie et téléphones. Le préjudice est estimé à près de 100 000 euros.

L'enquête, d'abord confiée aux policiers du 16e arrondissement, a été reprise par la 2e division de police judiciaire sous l'autorité du parquet de Paris. Une enquête préliminaire a été ouverte pour vol à main armée et séquestration.

Quatre personnes ont été interpellées mercredi. Un premier suspect, né en 1985, déjà connu pour stupéfiants et dégradations, est soupçonné d'avoir mis en relation la victime et l'un des auteurs. Un second homme, né en 2002 et connu pour meurtre, recel et stupéfiants, a été arrêté dans un hôpital psychiatrique du Val-de-Marne, établissement où les policiers ont également interpellé Kobili Traoré, né en 1990. Un quatrième suspect, né en 1999 et connu pour violences, stupéfiants et sévices sur animal, a été arrêté à son

domicile.

TF1

> 🚨 *FLASH INFO – Le meurtrier de Sarah Halimi (déclaré pénalement irresponsable en 2019) a été placé en GAV hier.*
>
> *Il est soupçonné d'avoir séquestré et volé un homme fin janvier en compagnie d'un homme hospitalisé comme lui en hôpital psy et de 2 autres complices.*
>
> *(Info TF1… pic.twitter.com/6qZhgEyfML*
>
> *— Dura lex, sed lex (@duralexsl) February 26, 2026*

Meurtre de Sarah Halimi : Selon une commission d'enquête Kobili Traoré ne recevrait aucun traitement, fumerait toujours du cannabis et dealerait au sein de l'hôpital

Affaire Sarah Halimi, selon un des experts du procès : « L'acte est antisémite, mais le sujet ne l'est pas forcément. Je n'ai pas trouvé qu'il avait un antisémitisme entier (…) »

Le gouvernement va présenter en conseil des ministres un projet de loi pour combler le vide juridique apparu dans l'affaire Sarah Halimi